

## **1316 ONG de 174 pays demandent le renouvellement du mandat de l'Expert Indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'ONU**

41ème Séance du Conseil des droits de l'homme

Déclaration présentée par : Phylesha Brown-Acton

Partout dans le monde, des millions de personnes sont victimes de violations de droits humains et d'abus en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (OSIG), qu'elle soit réelle ou perçue. Ces abus sont multiples: meurtres et exécutions extrajudiciaires; torture, viols et violences sexuelles; disparitions forcées; déplacements forcés; criminalisation; détentions arbitraires; chantage et extorsion; violence et harcèlement policiers; intimidations; stigmatisation; discours de haine; déni de l'identité de genre choisie; traitement médical forcé et/ou stérilisation forcée; répression des libertés d'expression, d'association et de réunion, de religion ou de conviction; agressions et restrictions à l'encontre des défenseur·e·s des droits humains; déni de services et entraves à l'accès à la justice; discrimination dans tous les domaines de la vie, notamment l'emploi, la santé, le logement, l'éducation et les traditions culturelles ; et autres formes de violence et de discrimination multiples et croisées. Ces violations graves et généralisées ont lieu tant dans des situations de conflit, qu'en-dehors. Elles sont perpétrées par des acteurs étatiques et non-étatiques (y compris par les familles et communautés des victimes), et affectent tous les domaines de leur vie.

En 2016, le Conseil des droits de l'homme a pris des mesures définitives pour répondre de façon systématique à ces abus, promouvoir des réformes positives, et partager des bonnes pratiques, - à travers des rapports réguliers, un dialogue et un engagement constructifs et a ainsi créé un Expert Indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le Conseil a estimé que ce mandat constituait un outil essentiel pour répondre aux nombreuses preuves de cette violence et discrimination dans toutes les régions du monde. Il a suivi les recommandations émanant du système des droits humains des Nations Unies - notamment des organes de traités, le Conseil des droits de l'homme, les Procédures Spéciales, l'Examen Périodique Universel (EPU), et les conclusions du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, entre autres.

Jusqu'à présent, les deux titulaires du mandat ont examiné ces questions de façon plus approfondie dans leurs rapports, visites de pays, communications et déclarations émises au cours des trois dernières années. Ils ont identifié les causes principales de la violence et de la discrimination auxquelles sont confrontés certains groupes, notamment les personnes lesbiennes, bisexuelles, trans et de genres divers.

Le mandat a également salué les progrès accomplis et recensé les meilleures pratiques dans toutes les régions du monde, notamment en matière de décriminalisation, de reconnaissance juridique du genre, de lois de lutte contre la discrimination et les crimes de haine basés, entre autres, sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En parallèle, il a poursuivi un dialogue constructif, aidé les États à mettre en œuvre et à respecter davantage le droit international relatif aux droits humains, et collaboré avec les mécanismes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies et autres organes des systèmes internationaux et régionaux.

Pour les personnes d'orientations sexuelles et identités de genre diverses dans le monde, ce mécanisme et son travail ont constitué un réel espoir de ne plus voir ignorées la violence et la discrimination. Depuis 2016, de réels progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines et dans toutes les régions, y compris dans les pays ayant décriminalisé les actes sexuels consensuels entre personnes du même sexe, reconnu légalement l'identité de genre d'une personne et promulgué des lois de lutte contre la discrimination et les crimes motivés par la haine incluant l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme motifs prohibés de discrimination et de violence.

Malgré ces avancées positives, à ce jour, 69 pays criminalisent toujours les actes sexuels consensuels entre personnes de même sexe, dont sept avec la peine de mort. Au cours de la dernière décennie, un nombre alarmant de 3000 meurtres de personnes trans et de genres divers ont été signalés dans 72 pays. Partout dans le monde, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et de genres divers sont confronté·e·s quotidiennement à la discrimination et à la violence.

Une décision des membres du Conseil de renouveler ce mandat enverrait un message clair que la violence et la discrimination à l'égard des personnes de diverses orientations sexuelles et identités de genre ne peuvent être tolérées. Elle réaffirmerait qu'une attention spécifique, soutenue et systématique est nécessaire pour lutter contre ces violations des droits humains et garantir que les personnes LGBT puissent mener une vie digne.

Nous, 1316 ONG de 174 pays à travers le monde, exhortons au Conseil de continuer à construire un monde où chacun·ne puisse vivre à l'abri de la violence et de la discrimination. Pour permettre à ce travail important et inachevé de se poursuivre, nous vous exhortons de renouveler le mandat de l'Expert Indépendant sur la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.